



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N° 2021-01-28-007

portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Jacques, située à place de Rottembourg à Montgeron (Essonne);

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 13 octobre 2020 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'église Saint-Jacques de Montgeron présente au point de vue de l'histoire de l'art un intérêt et des qualités suffisants pour en rendre désirable la préservation, en raison de la valeur esthétique, de la cohérence d'ensemble et de la représentativité du décor réalisé en 1940-1941 par l'atelier Mauméjean, associant les techniques du vitrail, de la mosaïque et de la peinture murale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er. Est inscrite au titre des monuments historiques, l'église Saint-Jacques, en totalité, y compris l'emmarchement de la façade principale et les immeubles par destination, tels que les meubles conservés dans la sacristie, comme délimité par un liseré rouge sur le plan annexé. Elle est située place de Rottembourg à Montgeron (91230), sur la parcelle n°1, d'une contenance de 1670 m², figurant au cadastre section AC. L'emmarchement de la façade principale est non cadastré.

ARTICLE 2. Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3. Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à PARIS, le

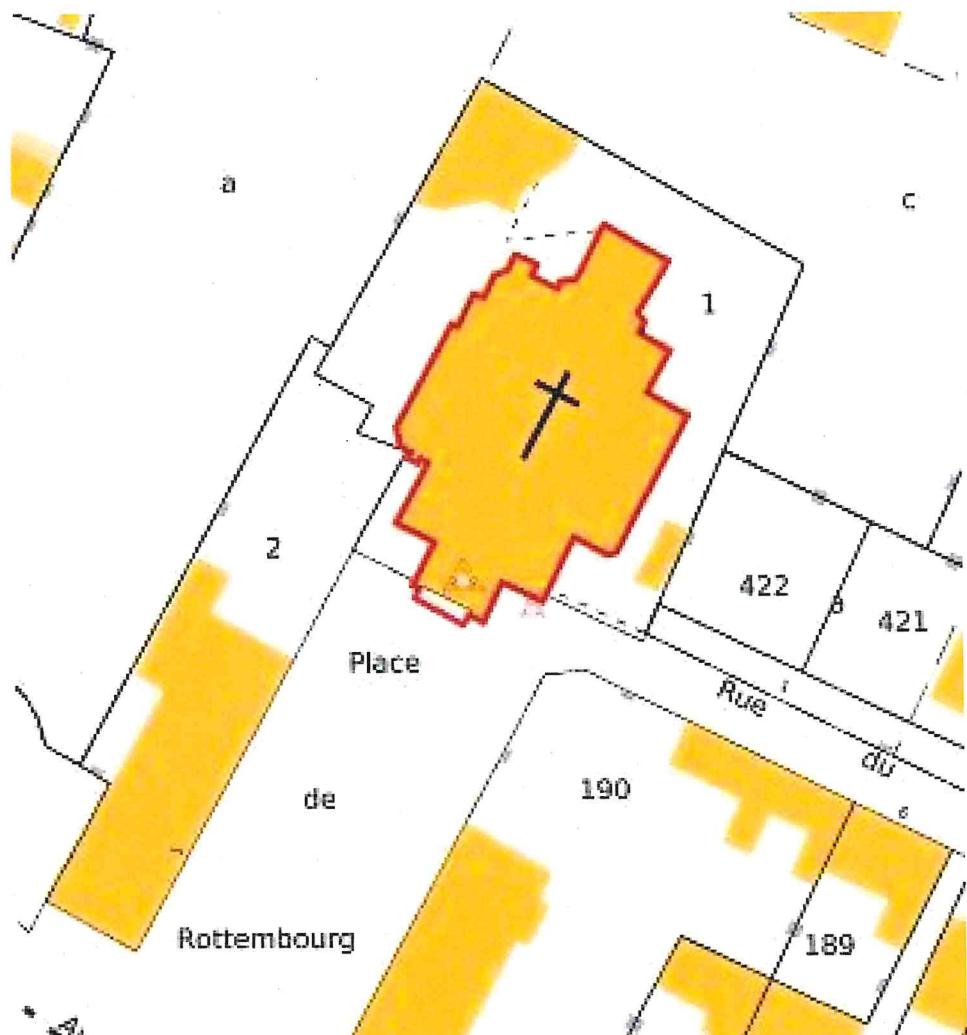
28 JAN. 2021

**Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris**

Marc GUILLAUME

ARRÊTÉ N° 2021-01-28-007

portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Jacques, située à Montgeron (Essonne), place de Rottembourg



Périmètre de protection au titre des monuments historiques

28 JAN. 2021

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME